



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n° 2026 - 170

Objet : Le Pellerin – rues Cambry, Honoraty, Souin, avenue Mathurin Métayer – Classement des parcelles AM 390 et 541

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte notarié en date du 25 octobre 2019 relatif au transfert des parcelles cadastrées section AM n°390 et 541 situées sur la commune de Le Pellerin en vue de leur classement dans le domaine public métropolitain,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public du fait de leur nature de voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Le Pellerin – rues Cambry, Honoraty, Souin, avenue Mathurin Métayer– Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AM n°390 et 541.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **4 MARS 2026**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

05 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20260304-2025_170DEC-AU
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026